



Demande d'information juridique

Par **laska_orlice**, le **24/12/2009** à **22:31**

Bonjour, je me présente jeune algérien marié d'une française le 27 septembre 2009 à Alger ; après avoir juste signé un contrat de mariage (séparations des biens) au niveau de l'ambassade de France en Algérie ; on a reçu le livret de famille français 55 jours après ; bien avant toutes les choses allant bien dans tous les sens ; on a fait les démarches en tout amour et honnêteté avec beaucoup de complicité et entente dans tous les domaines ; c'était parfait, d'ailleurs on a bien été content de recevoir le livret enfin ce jour-là on a bien été content ; on a même entendu mon épouse m'envoyer le livret le lendemain afin que nous puissions nous rejoindre et faire notre vie comme nous le voulions.

Mais le dommage c'est que le lendemain elle a totalement changé ; j'ai essayé de lui écrire des messages sans réponses ; deux jours après elle m'a annoncé par SMS qu'elle est prête de son oncle à l'hôpital, j'étais trop navré, je lui avais même demandé d'être calme et prendre soin de son oncle et laisser de côté nos démarches ; une semaine après elle m'a dit qu'elle avait beaucoup de choses de son côté ; j'ai insisté pour comprendre pourquoi ce silence mais elle ne m'a rien répondu ; mon père veut plus de notre mariage ; on doit se divorcer ; c'était la surprise.

J'ai essayé de comprendre pourquoi ? sans réponses ; ensuite j'ai essayé de la calmer comme d'habitude et positiver ces idées par SMS et emails car mon téléphone ne répond pas ; mais reste toujours pas possible ; je lui avais donné du temps pour réfléchir mais elle n'a rien écrit ; j'ai écrit une lettre pour lui expliquer tout à son père mais sans résultat ; donc malgré tous mes efforts elle insiste sur le divorce, que ce que j'ai moi en tout cela ? moi qui suis si honnête dans la vie et que je le serais toujours ; puis maintenant elle me demande de l'argent qu'elle m'a donné durant notre relation avant le contrat ; j'arrive pas à croire qu'elle a dépensé tout mon argent, mes énergies, mes sentiments, etc. en plus cet argent c'était bienveillant de sa part pour les démarches et ces séjours ici en Algérie, c'était une collaboration avec mes moyens aussi tout comme un couple solidaire.

Maintenant pour le moment elle a des idées de divorce dans sa tête sans aucun motifs valables ; elle vient de me dire d'envoyer moi l'argent pour payer mon avocat sinon la justice française t'appellera pour le payer cher (je comprends rien).

Maintenant mes questions sont comme suite :
- Est-ce qu'elle a le droit à cet argent ? dépend de notre contrat de mariage.
- Quelles sont les solutions juridiques pour préserver mes droits sans être victime pour la

seconde fois ? mes respectueuses salutations